EXIGENCE DES SAVOIRS

Audience bilatérale

Compte rendu du SNALC
13 décembre 2023

LE CONTEXTE ET LE THÈME

La multilatérale prévue le 13 décembre a été reportée au 20 décembre. Le SNALC n'en a pas été informé et tient une instance interne le 20 décembre. Par conséquent, Jean-Rémi Girard, président du SNALC, et Sébastien Vieille, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie, ont été reçus en bilatérale pour une discussion franche sur les annonces du Ministre.

L'ESSENTIEL

Le SNALC ne s'en cache pas : il y a des éléments dans les annonces du Ministre qui nous intéressent et qui vont dans le bons sens pour permettre aux élèves de progresser.
Cependant, notre syndicat ne se positionne pas sur des intentions ni sur des principes généraux. Nous ne soutiendrons pas un projet qui, faute de moyens ou de réelle prise en compte des attentes des professeurs, se révèlerait décevant, voire contreproductif sur certains éléments.

LES ÉCHANGES POINT PAR POINT

Labellisation des manuels

SNALC - Pour le SNALC, cette labellisation ne doit pas mener à une imposition. Si notre syndicat conçoit que des outils fiables peuvent être nécessaires, par exemple sur la lecture ou le calcul, la liberté pédagogique des professeurs n'est pas négociable. Si des outils sont proposés, il faut que les professeurs soient libres de les choisir ou non puis de les utiliser ou non. Sinon, nous nous opposerons.

Ministère - Le ministère répond que DES manuels seront labellisés. Le manuel est un outil que le professeur est libre d'utiliser ou non. Le ministère est conscient que des professeurs, dans le cadre des programmes, ont des pratiques propres et des réussites. Il n'est pas question d'empêcher cela. Par contre, il s'agit d'empêcher que des manuels qui ne respectent pas les programmes puissent prospérer. La labellisation consistera en un certificat de conformité par rapport aux programmes.

Modification du Socle

SNALC - Pour le SNALC, le socle est un outil qui participe de la rédaction des programmes. Il ne doit plus donner lieu à des doubles pratiques dans les collèges, à des grilles qui se superposent aux évaluations de l'enseignant. Nous n'étions pas demandeurs d'une réécriture.

Par ailleurs, l'insertion des compétences psycho-sociales ne nous convient pas. Lorsque l'on regarde ce qui se cache derrière ce concept, en tant qu'enseignant, on ne peut qu'être contre car il s'agit en fait de qualités attendues pour une main-d'œuvre. Le SNALC n'a pas cette vision de l'enseignement.

Ministère - Le Ministère entend la position du SNALC sur les compétences psycho-sociales et assure que rien n'est encore figé dans la réécriture du socle. Il est bien à voir comme une base de principes dans la rédaction des programmes, et non comme un ajout contraignant les pratiques des professeurs.

Refonte des programmes

SNALC - Le SNALC demande des programmes annuels qui mettent en avant les connaissances à transmettre. Concernant les langues vivantes, qui semblent être un sujet de travail pour le Ministère, le SNALC veut des programmes intégrant la culture des différentes aires langagières et non des thèmes « interculturels ». Il est

impératif qu'ils contiennent du lexique, de la grammaire et de la phonologie. Avoir un seul programme pour toutes les langues, dépourvu de toute entrée langagière, n'est pas acceptable.

Ministère - Le Ministère explique que les programmes de français, mathématiques et langues vivantes seront retravaillés. En langues vivantes, les demandes du SNALC vont dans le sens de ce que souhaite le Ministère. Dans les autres disciplines, il s'agit de ne plus avoir des programmes à côté desquels on trouve des guides, des repères annuels… Les repères doivent être intégrés pour une meilleure lisibilité.

Évaluation et orientation

SNALC - Pour le SNALC, redonner le dernier mot aux professionnels est sain. Nous ne voyons pas cela comme une généralisation du redoublement mais comme un moyen de restaurer l'autorité du professeur. Le SNALC ne prétend pas que le redoublement est le remède miracle aux difficultés de l'élève. En revanche, laisser des élèves avec des bases non-acquises traverser le système scolaire sans leur donner les moyens de progresser est délétère.

Ministère - Le Ministère confirme que l'objectif est bien de redonner la main aux professionnels. Il s'agit aussi de remettre de l'exigence en montrant qu'il faut des acquis pour poursuivre son parcours. Qui, mieux que les professeurs, peut juger de cela ?

SNALC - Pour conclure le point sur la notion d'évaluation, le SNALC rappelle son opposition à la multiplication des évaluations nationales qui sont inutiles pour les professionnels et extrêmement chronophages.

Structure du collège

SNALC - Si le SNALC est évidemment favorable à la constitution de groupes de niveaux en français et en mathématiques, notre syndicat tient à tracer deux lignes rouges :

- Si cela se met en place dans le contexte de suppressions de postes que nous connaissons actuellement, il sera impossible de mettre les élèves en difficulté dans des groupes restreints. Donc, ces groupes seront inopérants voire contreproductifs et le SNALC s'y opposera.
- Il ne faut pas enfermer les élèves dans un tunnel, ni rendre les choses flexibles au point qu'elles en deviennent ingérables. Pour nous, les décisions en la matière doivent être prises lors des conseils de classe.

Par ailleurs, d'autres éléments doivent être repensés :

- Il faut qu'en sixième la constitution des groupes s'appuie sur l'expertise des professeurs. Un premier trimestre en classe « normale », avant de constituer ensuite des groupes, est beaucoup plus logique que l'idée de s'appuyer sur les évaluations de sixième ou sur la liaison école-collège. Le SNALC ne proposait d'ailleurs pas de groupes en sixième dans son projet de collège modulaire pour cette raison.
- Enfin, en troisième, avec la préparation du DNB, les groupes de niveaux ne nous semblent pas pertinents. Il faut trouver un équilibre afin de ne pas empêcher les professeurs de français et de mathématiques volontaires d'être professeurs principaux.

Ministère - Le Ministère répond que les groupes sont bien conçus pour évoluer durant l'année. Un arrêté apportera des précisions sans être trop contraignant. Une formulation comme : *« le conseil de classe est la meilleure instance... »* est envisageable.

Le SNALC a raison sur l'importance d'avoir des éléments fiables pour fonder les groupes. Le Ministère prend bonne note de l'idée de laisser du temps en sixième et reconnaît que l'objectif du DNB peut rendre les groupes en troisième moins utiles.

Concernant les moyens permettant d'avoir des groupes restreints pour les élèves ayant des difficultés, le Ministère est totalement d'accord et des annonces seront faites en ce sens.

Renforcement en français et en mathématiques au détriment d'autres disciplines

SNALC - Le SNALC est totalement opposé à cette idée. Au niveau pédagogique, c'est aussi dangereux que la mixité des publics dans la voie professionnelle et, pour les élèves en difficulté, les effets seront délétères. Les progressions annuelles des collègues dans chaque discipline doivent être respectées.

Ministère - Le Ministère répond que dans certaines structures bien particulières, cela existe déjà, avec des réussites. Il ne s'agit pas d'étendre à tous, mais de faire que ces structures aient un cadre réglementaire.

SNALC - Le SNALC restera vigilant sur ce point car cela peut donner des mises en œuvre dangereuses que nous n'accepterons pas.

Diplôme national du brevet

SNALC - Le SNALC demande toujours l'abandon du contrôle continu, mais considère que le fait de se baser sur les notes plutôt que sur les compétences et le passage à 60 % de prise en compte de l'épreuve finale, constituent des avancées.

Ministère - Le Ministère entend la revendication du SNALC. Faire reposer intégralement sur les épreuves n'est pas envisagé.

Classe de préparation à la seconde

SNALC - Le SNALC est favorable à l'idée étant donné que cela constitue une forme de propédeutique. Mais il faut que cela permette l'accès à la seconde générale et technologique comme à la seconde professionnelle. Cette année doit être l'occasion d'un renforcement des acquis de l'élève tout en lui permettant de maturer ses choix d'orientation. Il est hors de question que cette année l'enferme dans une orientation. Par ailleurs, ce dispositif demande des moyens importants et des créations de postes. Sinon, ça ne marchera pas.

Ministère - Le Ministère conçoit cette structure de cette manière. Il faudra en effet que les moyens nécessaires soient alloués pour une implantation large vers les LGT comme vers les LP.

Épreuve anticipée de mathématiques et de culture scientifique

SNALC - L'épreuve en soi ne constitue pas un problème pour le SNALC. Ce qui peut devenir bloquant en revanche, c'est le flou qui entoure sa mise en place pour les publics différents (élèves ayant la spécialité mathématiques et élèves n'ayant que le tronc commun, épreuve incluant de la culture scientifique alors que l'enseignement scientifique se poursuit en terminale…). Le SNALC attend des informations plus claires.

À plus long terme, on peut s'interroger sur le maintien de l'enseignement scientifique en terminale. On pourrait redéployer ces moyens pour permettre de conserver trois spécialités en Terminale, ne serait-ce qu'en ayant 2 majeures et 1 mineure.

Ministère - Le Ministère entend les revendications du SNALC. Cette épreuve n'est pas encore fixée, son articulation avec l'enseignement scientifique ou avec la spécialité n'a pas encore été totalement définie.

Utilisation de l'IA

SNALC - Le SNALC est réservé. S'il s'agit d'imposer des pratiques et des outils aux professeurs, nous nous opposerons. S'il s'agit de proposer une aide aux élèves dans la dimension personnelle de leur travail, nous n'aurons pas d'opposition mais doutons de l'utilité. Une précision importante : le SNALC en a assez de voir des « partenaires de l'école » venant de la sphère privée faire leur beurre alors que notre institution devrait être capable de produire des outils fiables elle-même.

Ministère - Le Ministère explique qu'à l'heure actuelle, des outils payants sont financés par les familles aisées et que cela crée un marché erratique. Le Ministère veut que tous les élèves aient accès à un outil fiable et validé par l'Éducation nationale. Le point sur les « partenaires » est pris.

Exigence des savoirs dans la voie professionnelle

SNALC - Le SNALC n'est pas du tout d'accord avec la réforme qui se met en place et reproche au Ministère son double discours. Étant donné que notre syndicat a été reçu en intersyndicale sur ce point, nous estimons qu'il n'y a rien à ajouter. La réforme doit être retirée et la voie professionnelle repensée pour être une voie élevant réellement les élèves en tant que futurs professionnels, mais aussi en tant que futurs adultes et citoyens.